



Maladies chroniques

Asthme

Allergies

Difficultés personnelles

Difficultés familiales

Traitements médicaux

P.A.I.

Dispense d'EPS

# Santé

**Chaque année scolaire, vous devez compléter avec soin la fiche infirmerie et transmettre la copie du carnet de vaccination.**

**C'est le document qui sera transmis aux services d'urgence en cas d'intervention.**

L'établissement est doté d'une infirmerie et d'une infirmière à temps complet qui assure l'accueil la journée et des permanences de nuit.

Les parents peuvent prendre contact directement avec l'infirmière, et aborder ainsi les difficultés ou les problèmes de santé ou personnels que peuvent rencontrer leurs enfants.

En cas de maladie ou traitement, seule l'infirmière peut autoriser un élève à conserver ses médicaments sur lui.

Si l'élève est malade en journée, ou le soir (pour les internes), il sera fait appel à l'infirmière qui autorisera l'élève à quitter ou non l'établissement après contact avec les parents. Ne venez pas chercher votre enfant sur un simple appel de sa part.

**LES DISPENSES D'EPS :** En cas de dispense par un médecin, un certificat médical sera fourni à l'infirmière. Si ponctuellement l'état de santé de votre enfant ne lui permet pas d'assister au cours d'EPS, c'est l'infirmière qui dispensera votre enfant et qui préviendra l'enseignant et le service Vie scolaire.

L'infirmière assure l'accueil et la gestion des élèves malades au cours de la semaine. En Aucun cas elle prendra en charge le lundi matin les blessures ou « bobos » intervenus le week-end.



Lundi : 8h30-12h 14h-18h

Mardi : 7h45-12h 14h-18h

Merc : 7h45-12h00

Jeudi : 7h45-12h 14h-18h

Vend : 7h45-12h 14h-16h

**Astreintes de Nuit :**

Lundi, Mardi, Merc.  
21h00-6h00

**Infirmière : Béatrice Nobécourt**

Ligne directe 04.74.45.50.87 Portable 06.38.75.44.45

beatrice.nobecourt@educagri.fr